

Jeudi 27 septembre 2018

Communiqué de presse

## **L'Agence du médicament inaugure la loi sur le secret des affaires avec le Levothyrox**

Dans le nouvel épisode de son enquête « Intox au Levothyrox » menée depuis des mois sur [LesJours.fr](http://LesJours.fr), Aurore Gorius explique comment, pour la première fois, **l'Agence du médicament, un établissement public, a invoqué la loi sur le secret des affaires** pour s'opposer à la transmission à des patients de documents sur la nouvelle formule du médicament. Il s'agit là d'une première depuis que la loi a été promulguée en juillet.

Pour le compte d'une plaignante, Maître Emmanuel Ludot a saisi l'Agence du médicament afin de lui demander copie de l'autorisation de mise sur le marché du Levothyrox. Dans sa réponse, l'agence publique a tronqué le document au nom du Code des relations entre le public et l'administration, modifié par la loi sur le secret des affaires promulguée le 30 juillet 2018. « *J'ai formulé ma demande à l'agence du médicament en avril et elle m'a répondu en septembre. Ils ont attendu que la loi secret des affaires soit votée, et définitivement validée en juillet par le Conseil constitutionnel, pour invoquer cet argument* », estime Maître Ludot.

Il s'agit là de la première illustration du caractère abusif de la loi sur le secret des affaires, ainsi que le dénonçait le collectif Informer n'est pas un délit dans une tribune : [« Monsieur le président, en marche vers la censure ? »](#)

[\*Épisode disponible ici et ci-joint en pdf.\*](#)

Contact: **Aurore Gorius - 06 64 15 25 48 - [a.gorius@lesjours.fr](mailto:a.gorius@lesjours.fr)**

[www.lesjours.fr](http://www.lesjours.fr)

*0% fiction, 100% séries*  
Les Jours sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#)